

## **Protocole sanitaire dans les écoles et établissements scolaires**

Entre celui en vigueur en  
février et celui applicable  
dès le 26 avril 2021 :

# **quels changements ?**

Le SNUDI *FO* 47 a synthétisé les modifications  
essentielles dans un tableau (pages suivantes).

| Protocole du 1 <sup>er</sup> février 2021  | Protocole du 26 avril 2021  |
|--|---|
|  | <p>Lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être immédiatement remplacé, <b>les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes.</b> L'accueil des élèves est alors suspendu dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.</p>  |
| <p>-En <b>maternelle</b>, distanciation entre les groupes différents<br/> -En <b>élémentaire</b>, distanciation d'1 m entre les élèves de même groupe dans espace clos, sauf en extérieur (si pas possible, prévoir le plus de distance possible quand même en agencant l'espace)</p>  |   |
| <p>Lavage des mains (même groupe )<br/> - à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ; - avant et après chaque repas<br/> - avant et après les récréations ;<br/> - après être allé aux toilettes ;<br/> - le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.</p>  |   |
| <p>Masque de catégorie 1 ou chirurgical obligatoire, masque « maison » proscrit</p>  |   |
| <p>La plus fréquente possible<br/> Tous les locaux aérés <b>au moins 15 minutes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avant l'arrivée</li> <li>- pendant les intercour</li> <li>- pendant les récréations</li> <li>- au moment du déjeuner</li> <li>- pendant le nettoyage des locaux</li> </ul> <p><b>Plus</b> : Aération de quelques minutes toutes les heures</p>  | <p>La plus fréquente possible<br/> Tous les locaux aérés <b>au moins 15 minutes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avant l'arrivée</li> <li>- pendant les intercour</li> <li>- pendant les récréations</li> <li>- au moment du déjeuner</li> <li>- pendant le nettoyage des locaux</li> </ul> <p><b>Plus</b> : Aération de quelques minutes toutes les heures<br/> + préconisation de la surveillance de la qualité de l'air intérieur (ex : capteurs de CO2)</p> |
| <p>Attention particulière donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrivées et départs <b>peuvent être</b> étalés (en fonction de l'école)</li> <li>- la circulation des élèves <b>doit être</b> limitée, organisée et encadrée</li> <li>- les récréations <b>sont organisées par groupe</b> ou <b>remplacées</b> par des temps de pause en classe</li> </ul> <p><b>Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat.</b></p> |   |
| <p><b>Non brassage</b> entre élèves de classes différentes (<b>maternelle et élémentaires</b>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les <b>élèves d'une même classe déjeunent ensemble</b></li> <li>- distanciation <b>d'au moins 2 mètres</b> avec ceux des autres classes</li> <li>- <b>stabilité des groupes</b> déjeunant à une même table privilégiée</li> </ul>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- désinfection des surfaces touchées par le personnel et les élèves <b>plusieurs fois par jour</b></li> <li>- nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) au <b>minimum une fois par jour</b></li> <li>- accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs autorisés <b>si nettoyage quotidien ou utilisé 12h après</b></li> <li>- objets partagés à l'intérieur dans un même groupe <b>si désinfection au minimum quotidienne ou utilisés 24h après</b></li> </ul>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, <b>si possible, après chaque repas.</b></li> </ul>  |   |

## Tracer-Tester-Isoler

Dès **1 cas confirmé** parmi les élèves, **la classe de l'élève est systématiquement fermée** durant 7 jours.

L'élève ou les élèves cas confirmé(s) (symptomatiques) sont isolés 10 jours (à partir de la date des premiers symptômes).

L'élève ou les élèves cas confirmé(s) (asymptomatiques) sont isolés 10 jours (à partir de la date de prélèvement).

Tous les élèves de la classe seront considérés comme « contact à risque »,

**Attention, la fermeture de la classe n'implique pas l'éviction du personnel :**

Le contact-tracing évaluera si les personnels sont considérés comme contacts à risque (port du masque).

### **Conditions de retour à l'école :**

- Elémentaire : attestation sur l'honneur de la réalisation du test par l'élève et du résultat négatif. Si absence d'attestation, éviction scolaire jusqu'à la production de l'attestation ou pour une durée de 14 jours.
- Maternelle : recommandation du test RT-PCR sur prélèvement salivaire

Si **personnel cas confirmé**, 10 jours d'isolement : **attention, la classe n'est pas forcément fermée.**

### **Consignes du retour à l'école pour les élèves et personnels « contact à risque » :**

- Elèves de Maternelle : **hors foyer**, après 7 jours d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes ; **du foyer**, après 17 jours (car test à réaliser 7 jours après la guérison du cas confirmé du foyer)

Recommandation du test salivaire

- Tous les personnels et les élèves d'élémentaire : obligation du test antigénique pour déclenchement du contact-tracing en cas de positivité. Si négatif, toujours isolement ! **Hors foyer**, test PCR si négatif 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé. En l'absence de test, isolement de 14 jours.

Attestation sur l'honneur de la réalisation du test par l'élève et du résultat négatif. Si absence d'attestation, éviction scolaire jusqu'à la production de l'attestation ou pour une durée de 14 jours pour les contacts à risque **hors foyer** et 24 jours pour les contacts à risque au sein **du foyer**.

**Du foyer**, après 17 jours (car test à réaliser 7 jours après la guérison du cas confirmé du foyer)

### **Quelles sont les mesures prises en cas d'identification de l'une des variantes du virus chez un personnel ou un élève ?**

- **Variante britannique** : le même que pour le cas général
- **Variante sud-africaine ou brésilienne** : fermeture de la classe dès 1 cas confirmé d'élève ou élève identifié contact à risque d'un parent, d'un membre de la fratrie ou de toute personne du foyer contaminé.  
Test le jour-même